



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 05/24 : APPROBATION DE LA LETTRE DE CONSULTATION RELATIVE A LA RÉHABILITATION DU JARDIN DE LA RÉSIDENCE L'OUSTAOU – DST-2023-10 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu la décision n°02/24 du 08 février 2024 portant signature de la lettre de consultation,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3,
- Suite à l'avancement des travaux et à la découverte d'aléas non prévus initialement au marché, il est nécessaire de faire procéder à des travaux supplémentaires. Ces prestations engendrent une plus-value de montant de base,

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 de la lettre de consultation relative à la réhabilitation du jardin de la résidence Oustaou, à la société SAS AMOURDEDIEU PAYSAGES représentée par Monsieur OLLIER Julien, en qualité de président dont le siège est situé 59 chemin d'Ansouis – 89240 ANSOUIS.

DIT le montant de l'avenant augmente de 1.6% le montant initial de la lettre de consultation.

- Avenant n°1 : 1 350 € HT soit 1 620 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 83 981.17 € HT soit un TTC de 100 777.40 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 12 février 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 15/02/24
Et de la publication ou notification le 15/02/24